

Le SylvoTrophée

Dossier d'inscription

©Lesartsverts - Bernard Lanoë

Concours favorisant l'engagement des forestiers pour la
multifonctionnalité

INSCRIVEZ-VOUS !

Inscriptions ouvertes du 20 octobre 2023 au 31 janvier 2024

Concours ouvert aux propriétaires de forêts privées et publiques du
Pnr Périgord-Limousin

Concours organisé par :

L'opération est cofinancée par :



Descubrir, Viure, Partatjar



DOSSIER D'INSCRIPTION – SYLVOTROPHEE 2024

Nom et prénom du propriétaire :

Nom et prénom du gestionnaire :

Statut foncier : privé individuel privé groupé public

Coordonnées du propriétaire (adresse, code postal, ville) :

Téléphone(s) :

E-mails :

- Souhaite/ons participer au concours forestier SylvoTrophée, édition 2023
- Est/Serons disponibles, en cas de sélection, pour accompagner le jury du concours dans la parcelle sur une demi-journée (date de la visite à planifier avec le jury).
- Déclare/Déclarons accepter le règlement du concours (*engagements rappelés page 3*).

Code postal + Commune de la parcelle engagée :

Lieu-dit de la parcelle :

Fait à :

Le :

Signature du propriétaire :

Signature du gestionnaire :

Document à renvoyer avant le 31 janvier 2024:

Par voie postale :
Parc naturel régional Périgord-limousin
Maison du Parc - La Barde
Concours SylvoTrophée
555 Route de l'Ancienne Filature
24450 La Coquille

Ou par mail : info@pnrpl.com

Merci de mettre en objet du mail « candidature au SylvoTrophée 2024 »

Pour tous renseignements par téléphone au 05 53 55 36 00 ou par mail à info@pnrpl.com

MODALITES DE PARTICIPATION AU CONCOURS (PAGE 1/1)

Conditions de participation :

Le concours est ouvert à toute propriété forestière publique (hors domaniale) ou privée (tout statut confondu). Les parcelles présentées par les propriétaires doivent faire l'objet de mesures de gestion, et le gestionnaire doit nécessairement être associé à la candidature (exception : si le propriétaire est lui-même gestionnaire de la parcelle).

Le duo propriétaire-gestionnaire propose une seule parcelle candidate, présentant nécessairement les caractéristiques suivantes :

- Parcelles situées sur le territoire du PNR Périgord-Limousin (voir liste des communes éligibles en annexe) ;
- Surface comprise entre 2 et 8 ha (d'un seul tenant) ;
- Parcelle qui a fait l'objet d'une action de gestion récente (moins de 6 ans) ;
- Tous les types de gestion et tous les types de peuplements sont éligibles ; la comparaison des parcelles sera évidemment effectuée entre parcelles soumises au même régime (en fonction du nombre de candidats) ;
- La parcelle présente les résultats d'une gestion répondant à la thématique fixée pour l'édition 2023 « Gestion forestière et prise en compte des enjeux environnementaux » ;

Cette thématique a été choisie volontairement suffisamment large pour que cela ne représente pas un critère trop restrictif et que le concours soit ouvert au plus grand nombre.

La participation au concours est gratuite. Seules les candidatures complètes (formulaire de candidature dûment renseigné) seront étudiées.

Pour des raisons d'organisation matérielle, et en fonction du nombre de candidatures, le jury pourra pré-sélectionner 4 ou 5 parcelles parmi celles reçues. Le choix sera laissé au jury, qui pourra statuer sur la base de différents critères (degré d'intégration de la multifonctionnalité, éloignement géographique des parcelles entre elles, existence d'un document de gestion...).

Pour obtenir de l'aide dans le montage de votre dossier de candidature, veuillez contacter (suffisamment en amont de la date buttoir du dépôt des candidatures) :

Laure Dangla ou Laure Martin-Gousset
PNR Périgord-Limousin - 05 53 55 36 00

Dominique Cacot
CRPF Nouvelle-Aquitaine

Manon Moreau
Office national des forêts

Modalités de sélection des candidats :

Automne-hiver 2023-2024 : une phase de présélection permettra d'identifier 4 ou 5 parcelles potentiellement lauréates. Pour des raisons d'organisation matérielle, la proximité des parcelles candidates pourra être prise en compte dans cette présélection.

Mars 2024 : visite des parcelles présélectionnées par le jury du SylvoTrophée.

Une grille d'évaluation a été constituée par un collège d'experts et a déjà été utilisée sur d'autres parcs naturels régionaux. Le jury de spécialistes est constitué autour de 3 fonctions majeures : économique, écologique et socio-culturelle.

À l'issue des visites, le jury se réunira afin d'élire la ou les parcelles lauréates.

Mai 2024 : remise des prix du SylvoTrophée.

REGLEMENT DU CONCOURS (PAGE 1/1)

S'il est présélectionné, le candidat s'engage à :

- Être présent lors de la visite de la parcelle par le jury (date de la visite à planifier avec le jury, probablement en septembre), présenter la parcelle et en autoriser l'accès aux membres du jury. Il est intéressant que le propriétaire se fasse accompagner par son gestionnaire, s'il en a un ;
- Être disponible pour répondre à des questions complémentaires en amont de la visite et pour une éventuelle pré-visite (juillet ou août 2023) par les chargé(e)s de mission du Parc (compléments au dossier et repérage sur la parcelle pour préparer la venue du jury) (2 heures) ;
- Autoriser les organisateurs à diffuser les photos prises lors de la visite des parcelles (dans le respect du droit à l'image) ;
- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation des visites, les résultats et les décisions des jurés. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours, pour toute raison indépendante de leur volonté. Les participations ne pourront donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière ;
- S'il est lauréat, être présent ou se faire représenter lors de la remise des prix ;
- Accepter, pour le lauréat, que son nom fasse l'objet d'une communication, en vue d'une valorisation des pratiques et d'une promotion du concours.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin s'engage à :

- Mettre en place un jury d'experts dans les domaines de la sylviculture, de l'écologie forestière et de l'accueil du public.
- Lancer l'appel à recrutement auprès des propriétaires forestiers (publics ou privés) du territoire.
- Réceptionner les candidatures et missionner le jury pour les différents temps d'analyse (pré-sélection des candidatures, visites de terrain...).
- Une restitution sommaire de l'expertise réalisée (atouts et points d'amélioration) sera faite en fin de visite de parcelle, à l'attention du propriétaire et de son éventuel gestionnaire, pour les candidatures sélectionnées.
- Garantir la bienveillance lors des échanges qui auront lieu entre jury et candidats lors des visites de terrain, ainsi que dans l'utilisation ultérieure des images et autres communications liées au concours. L'organisateur veillera à ce que ce principe soit aussi respecté par tout autre partenaire prenant part à cette démarche.
- Prendre en charge les repas du midi pour les membres du jury le jour de l'analyse de terrain.
- Offrir à chaque candidat sélectionné un lot, de type panier garni de produits Parc, qui sera remis lors d'un évènement sur le territoire.
- Offrir un trophée pour le ou les lauréats.



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

A remplir par le propriétaire et le gestionnaire et joindre au formulaire le plan avec la localisation de la parcelle candidate.

I. Présentation de votre forêt

Contexte général de la forêt (dans sa globalité, pas seulement la parcelle candidate) :

- Commune :
- Surface totale de la propriété : ha dont surface en gestion ha
- Description succincte de votre forêt (essences, âge, etc.) :

Caractéristiques de gestion à l'échelle de la propriété :

Présence d'un document de gestion durable :

- Oui (nommer le type de document) :
- Non

Objectifs de gestion et attentes du propriétaire sur la forêt (objectifs généraux, essences objectives, etc.) :

Certification

Adhérez-vous à un système de certification ? (Exemple : PEFC, FSC).

- Oui (nommer le type de certification) :
- Non

ANNEXE (PAGE 1/2)

Liste des communes éligibles au SylvoTrophée 2023

Département de Dordogne

C.C. du Périgord-Nontronnais	C.C. Dronne et Belle
Abjat-sur-Bandiât	Mareuil-en-Périgord
Augignac	Chapelle-Montmoreau (La)
Bourdeix (Le)	Rochebeaucourt-et-Argentine (La)
Busserolles	Rudeau-Ladosse
Bussière-Badil	Brantôme-en-Périgord pour St-Crépin-de-Richemont
Champniers-Reilhac	
Champs-Romain	
Etouars	Ste-Croix-de-Mareuil
Hautefaye	St-Félix-de-Mareuil
Javerlhac-et-la-Chapelle-St-Robert	C.C. Périgord-Limousin
Lussas-et-Nontronneau	Chalais
Milhac-de-Nontron	Coquille (La)
Nontron	Firbeix
Piégut-Pluviers	Jumilhac-le-Grand
Savignac-de-Nontron	Miallet
Sceau-St-Angel	St-Jory-de-Chalais
Soudat	St-Paul-la-Roche
St-Barthélémy-de-Bussière	St-Pierre-de-Frugie
St-Estèphe	St-Priest-les-Fougères
St-Front-sur-Nizonne	
St-Front-la-Rivière	
St-Martial-de-Valette	
St-Martin-le-Pin	
St-Pardoux-la-Rivière	
St-Saud-Lacoussière	
Teyjat	
Varaignes	

ANNEXE (PAGE 2/2)

Département de Haute-Vienne

C.C. Pays de Nexon-Monts de Châlus

Bussière-Galant

Cars (les)

Châlus

Dournazac

Flavignac

Lavignac

Pageas

Rilhac-Lastours

St-Hilaire-les-Places

C.C. Porte Océane du Limousin

Chéronnac

Rochechouart

Salles-Lavauguyon (les)

Vayres

Videix

C.C. Pays de Saint-Yrieix

Le Chalard

Ladignac-le-Long

C.C. Ouest Limousin

Champagnac-la-Rivière

Champsac

Chapelle-Montbrandeix (La)

Cognac-la-Forêt

Cussac

Gorre

Maisonnais-Tardoire

Marval

Oradour-sur-Vayres

Pensol

St-Auvent

St-Bazile

St-Cyr

Ste-Marie-de-Vaux

St-Laurent-sur-Gorre

St-Mathieu

L'opération est cofinancée par :

